



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le **6 FEV. 2024**

ID : 080-218003580-20240130-DEL3001202411-DE

S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/01/2024

N° 2024 - 11

L'an deux mil vingt quatre, le 30 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

Procuration(s) :

M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

M. THOREL Michel, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
23/01/2024

Date d'affichage
06/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

..I..I....

OBJET : Recouvrement en non valeurs - Budget Eau

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux vues des restes à recouvrer correspondants à des factures d'Eau, Monsieur le Trésorier demande l'admission en non-valeurs.

Les pièces concernées sont les suivantes :

2016 : T39.

2017 : R424380 - R424479 - R424926 - R424963 - R424998 -R498161 - R498507 - R498779.

2018 : R57546 - R57572 - R57635 - R57728 - R57875 - R57896 - R57990 - R703359 - R704136 - R704156 - R704237 - R704245.

2019 : R7810 - T38 - R7881 - R78857 - R78878 - R78966 - R834111 - R 834129 - R834131 - R834220 - R834609.

2020 : T22 - T27 - T54 - T78 - T79 - R92192 - R92416 - R92637 - R92869 - R92871 - R92885 - R92909 - R92955 - R921333 - R921341 - R1073344 - R1073355 - R1073526 - R1073669 - R1073914 - R1073984 - R1074063 - R1074124 - R1074162 - R 1074209 - R1074139 - R1074320 - R1074337 -

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le - 6 FEV 2024

ID : 080-218003580-20240130-DEL3001202411-DE

S'LO

R1074342 - R1074372 - R1074604.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'apurement des pièces concernées à hauteur de 3442.04€
- **INSCRIT** les crédits au budget Primitif Eau 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

